

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

### DELIBERATION N° : 20160929\_3

**OBJET** : Études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Vincendo  
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

11 OCT. 2016

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 23  
Procuration : 8  
Votants : 31  
Abstention : 0  
Exprimés : 31

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)  
Le Député-Maire

2<sup>ème</sup> adjointe,

Inelda BAUSSILLON



L'an deux mille seize, le vingt neuf septembre à dix-sept heures vingt trois minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - JAVELLE Blanche Reine - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - COURTOIS Lucette - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin

#### Représentés

LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda  
VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne  
KERBIDI Gérald représenté par LEBON Marie Jo  
HUET Henri Claude représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick  
BOYER Julie représentée par PAYET Yannis  
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin

#### Absents

HOAREAU Jeannick - GRONDIN Jean Marie - FONTAINE Olivier - ASSATI Marie Pierre - FRANCOMME Brigitte - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Claudette HOAREAU, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

# Séance du 29 septembre 2016



**DÉLIBÉRATION N° : 20160929\_3**

**OBJET :**

**Études de maîtrise  
d'œuvre partielle pour la  
réhabilitation de  
l'ancienne décharge de  
Vincendo  
Approbation du projet et  
du plan de financement**

## **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

### **Le Député-Maire expose :**

La Commune de Saint-Joseph est chargée de la protection et de la mise en valeur de l'environnement sur son territoire. Dans ce cadre, elle assure la réhabilitation de ses anciennes décharges. L'ancienne décharge de Vincenzo est située au lieu-dit Vincenzo, au sud de la Commune de Saint-Joseph. Elle est bordée au Nord et à l'Ouest par le lycée Vincenzo, au Sud par des habitations et une entreprise de Travaux Publics et à l'Est par une bananeraie.

Le site qui a une surface d'environ 7 400 m<sup>2</sup> (0,74 ha) est accessible par la rue de la Marine et le chemin du Père Moret. Pendant son exploitation, le site a reçu un volume de déchets estimé à 50 000 m<sup>3</sup>, comprenant encombrants, déchets inertes, déchets verts, déchets dangereux (batteries), carcasses de véhicules, carcasses d'animaux. L'épaisseur du massif est estimée à 15 m. Les travaux de réaménagement ont principalement consisté en la mise en œuvre d'une couche de déblais sur le site.

Depuis ces travaux, le site ne fait l'objet d'aucun suivi environnemental (eaux superficielles, eaux souterraines, air).

Un diagnostic environnemental préalable à la réhabilitation de l'ancienne décharge de Vincenzo a été réalisé en 2014 par le bureau d'études Géode Ingénierie. Ce diagnostic a notamment permis, d'une part, de quantifier le volume de déchets stockés sur le site, et d'autre part de connaître la nature des déchets en présence.

Il s'agit à présent de compléter ce diagnostic en proposant une étude de maîtrise d'œuvre partielle permettant d'envisager à court terme, la réhabilitation de cette décharge. Ce complément permettra ainsi de préciser les points suivants :

- Production de biogaz ;
- Caractérisation de la couverture en place ;
- Hauteur et extension du massif de déchets ;
- Impact potentiel sur les eaux souterraines ;
- Impact potentiel sur les eaux de surface.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) permet d'accompagner la Ville dans son projet de réhabilitation de cette décharge. Une subvention peut être accordée au titre de l'aide à la décision.

### **I - Objet de l'opération et conditions de réalisation**

A) Objet :



L'étude prévue pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Vincenzo devra comprendre les actions suivantes : les visites de site, l'élaboration et le suivi de campagnes de mesures de terrain, le complément du diagnostic environnemental du site, la conception d'un projet de réhabilitation.

La Commune de Saint-Joseph envisage de réaliser un complément du diagnostic environnemental du site conformément aux recommandations de l'ADEME et de procéder aux opérations de réhabilitation. La mission de maîtrise d'œuvre partielle à confier porte sur la réalisation de ce complément, l'étude de faisabilité et la réalisation de la réhabilitation et la mise en sécurité de cette décharge.

#### B) Conditions de réalisation :

L'étude doit comporter les éléments de mission suivants :

- 1 - D.I.A. Diagnostic
- 2 - A.V.P. Études d'avant-projet
- 3 - P.R.O. Étude de projet

##### 1 - Pour la phase D.I.A. : Diagnostic

Le complément de diagnostic de l'ancienne décharge de Vincenzo sera réalisé selon le chapitre « Les étapes préalables aux travaux » du guide ADEME « Remise en état des décharges. Méthodes et techniques » (2005). L'objectif de cette phase est de compléter le rapport Géode « Réhabilitation des anciennes décharges de la Commune de Saint-Joseph-Diagnostic de la décharge de Vincenzo ».

##### 2 - Pour la phase A.V.P. : Études d'Avant Projet

L'étude devra permettre de proposer plusieurs scénarii de réhabilitation de l'ancienne décharge de Vincenzo en fonction des possibilités d'usages futurs envisagés par le Maître d'Ouvrage.

##### 3 - Pour la phase P.R.O. : Études de conception

A l'issue de la phase d'avant-projet, un scénario de réhabilitation de l'ancienne décharge sera proposé et devra être validé par la Commune de Saint-Joseph.

## II - Ingénierie financière

#### A) Coûts du projet :

Une demande de subvention au titre de l'aide à la décision de l'ADEME, permet de présenter un projet dont les coûts se présentent ainsi :

PRESTATIONS ELIGIBLES AU CADRE D'INTERVENTION ADEME		
Postes	Études de maîtrise d'œuvre partielle relative à la réhabilitation de l'ancienne décharge de Vincenzo	en euros
Etudes de maîtrise d'œuvre	PHASE 1 : Diagnostic	59 140,00
	PHASE 2 : AVP	6 500,00
	PHASE 3 : PRO	8 000,00
	Imprévus 10%	7 364,00
	<b>Total HT (dépenses éligibles)</b>	<b>81 004,00</b>
	TVA (8,5%)	6 885,34
	<b>Total TTC</b>	<b>87 889,34</b>

#### B) Plan de financement prévisionnel:

Dans l'optique de solliciter l'aide de l'ADEME, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

<b>Études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Vincenzo</b>	Envoyé en préfecture le 12/10/2016	<b>Montant en €</b>
	Reçu en préfecture le 12/10/2016	
	Affiché le	HT
<b>AIDES PUBLIQUES :</b>	ID : 974-219740123-20160929-DCM20160929_3-DE	
ADEME :		50 000
FEDER :		
AUTRES (préciser) :		
<b>AUTRES AIDES :</b>		
<b>AUTRES FINANCEMENTS :</b>		
EMPRUNTS (préciser taux et durée) :		
CREDIT BAIL :		
FONDS PROPRES (participation communale) :		31 004
AUTRES :		
<b>TOTAL</b>		<b>81 004</b>

	Montant en €
TVA 8,5% (prise en charge par la commune)	6 885,34
<b>TOTAL TTC</b>	<b>87 889,34</b>

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel concernant les « études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Vincenzo », présentant une participation communale de 37 889,34 € TTC (31 004 € HT+ 6 885,34 € de TVA) ;
- d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 23**

**Pour : 31**

**Représentés : 8**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup>** - **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel concernant les « études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Vincenzo », présentant une participation communale de 37 889,34 € TTC (31 004 € HT+ 6 885,34 € de TVA).

Études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Vincenzo		Montant en € HT
<b>AIDES PUBLIQUES :</b>		
ADEME :		50 000
FEDER :		
AUTRES (préciser) :		
<b>AUTRES AIDES :</b>		
<b>AUTRES FINANCEMENTS :</b>		
EMPRUNTS (préciser taux et durée) :		
CREDIT BAIL :		
FONDS PROPRES (participation communale) :		31 004
AUTRES :		
<b>TOTAL</b>		<b>81 004</b>

	Montant en €
TVA 8,5% (prise en charge par la commune)	6 885,34
<b>TOTAL TTC</b>	<b>87 889,34</b>

**Article 2.-** **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Député-Maire

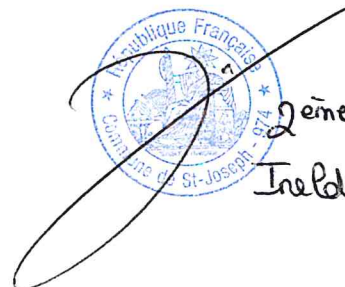
Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

11 OCT. 2016



2ème adjointe,  
Inelda BAUSSELOU